



15ème législature

Question N° : 20552	De Mme Justine Benin (Mouvement Démocrate et apparentés - Guadeloupe)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation		Ministère attributaire > Enseignement supérieur, recherche et innovation
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse > Dispositifs d'échanges universitaires internationaux dans le bassin caribéen	Analyse > Dispositifs d'échanges universitaires internationaux dans le bassin caribéen.
Question publiée au JO le : 18/06/2019 Réponse publiée au JO le : 20/08/2019 page : 7587		

Texte de la question

Mme Justine Benin attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur le développement d'un dispositif d'échange universitaire dans le bassin caribéen. À l'heure de la mondialisation et d'un marché du travail de plus en plus compétitif, la mobilité internationale des étudiants s'impose comme un critère d'excellence dans le parcours académique et professionnel des jeunes. Toutefois, dans les territoires ultramarins, les dispositifs d'échange universitaires au niveau international pâtissent d'un échec qui est triple. D'une part, les universités des territoires français d'outre-mer, telle que l'université des Antilles et de la Guyane, sont peu valorisées par les étudiants étrangers, et par conséquent, manquent d'attractivité. D'autre part, la mobilité internationale des étudiants ultramarins reste limitée au sein même des programmes existants. En effet, l'université des Antilles ne propose à ses étudiants uniquement sept destinations dans le cadre du programme « Erasmus + » pour l'année 2019-2020. Ainsi, dans un souci d'égalité et d'équité dans l'accès à la formation, il serait pertinent de revoir l'application des programmes d'échange universitaire à l'égard des étudiants d'outre-mer. Par ailleurs, les dispositifs d'échange proposés jusqu'à ce jour semblent inadaptés à la géopolitique régionale des territoires d'outre-mer. En effet, les universités ultramarines françaises peinent à consolider leurs partenariats régionaux. Pour cette raison, la création d'un « Erasmus Caraïbe » rassemblant l'ensemble des universités du bassin, permettrait un meilleur ancrage des territoires dans leur cadre régional. De plus, cela renforcerait l'attractivité des universités des îles et, enfin, contribuerait au développement personnel et professionnel des jeunes d'outre-mer. Elle souhaiterait connaître les actions que le Gouvernement envisage de mener afin d'accélérer l'attractivité des universités d'outre-mer dans les programmes d'échange universitaires à venir à l'échelle européenne et internationale. Aussi, elle l'interroge sur la création d'un programme « Erasmus Caraïbe » qui serait davantage adapté aux réalités des îles de la Guadeloupe, de la Martinique, de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et de la Guyane.

Texte de la réponse

Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) porte une attention particulière à la situation spécifique de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur d'outre-mer. Le programme Erasmus+ propose des opportunités pour renforcer l'attractivité internationale des établissements. Le MESRI encourage fortement le recours à ces instruments et notamment l'utilisation de l'action « mobilité internationale de crédits » qui permet le financement de mobilités entrantes et, en fonction des zones

géographiques, de mobilités sortantes. Dans le cadre des négociations sur les futurs instruments européens, les autorités françaises appellent à renforcer la dimension internationale du programme Erasmus+ (2021-2027), en lien avec le prochain instrument de l'action extérieure de l'Union européenne (dit « NDICI »). Dans ce contexte, elles insistent sur la prise en compte de la situation particulière des établissements d'enseignement supérieur d'outre-mer, qui souhaitent notamment renforcer leurs partenariats dans leur bassin géographique, et promeuvent un assouplissement des restrictions pour la mobilité sortante au niveau de licence et de master vers les pays tiers à l'Union européenne. À ce titre, elles saluent la nouvelle approche de la Commission européenne visant à ouvrir une partie du budget de la mobilité intra-européenne, dès 2021, à des mobilités avec des pays tiers. Ceci devrait permettre à l'ensemble des établissements français, en particulier ceux établis en outre-mer, de développer davantage leur réseau à l'international par le financement de mobilités sortantes pour leurs étudiants de tous les niveaux vers des pays tiers. Dans le même temps, le MESRI continue à encourager les acteurs des établissements d'enseignement supérieur d'outre-mer à prendre davantage en compte les autres dispositifs existants qui financent de la mobilité régionale, tels qu'INTERREG.